

Communauté d'Agglomération
Valence Romans Agglo

REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2017_148

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf mars , à 18h00, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à CHABEUIL, sous la présidence de madame Nicolas DARAGON.

Date de convocation du Conseil communautaire : 23/03/2017

Nombre de conseillers : - en exercice : 114 - présents : 80 - votants : 102

OBJET : BUDGET ANNEXE ZONES ÉCONOMIQUES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

PRESENTS :

ROMAIN Michel, PRELON Patrick, RIPOCHE Bernard, MANTEAUX Nadine, NIESON Nathalie, ROLLAND Christian, COLLIGNON Bernard, GUILLON Eliane, MENOZZI Gaëtan, PAILHES Wilfrid, PERTUSA Pascal, VIDANA Lysiane, COMTE Jean-François, BELLIER François, BUIS Pierre, FUHRER Gérard, GAUTHIER Christian, HELMER Nathalie, LARUE Fabrice, BOUIT Séverine, PERNOT Yves, SAILLANT Bernard, BORDAZ Christian, ABRIAL Jacques, VITTE Bruno, ROBERT Isabelle, MEURILLON Jean, GUILHERMET Manuel, HORNY Patrice, PELAT Bernard, PEYRARD Marylène, VALLON Bernard, BRUNET Bernard, BRET René, SAYN Pierre, GUILLEMINOT Karine, COUSIN Stéphane, DESCHAMP Michel, CARDI Jean-Pierre, BROT Suzanne, GIRARD Geneviève, TRAPIER Pierre, PASSUELLO Gilles, BOSSAN PICAUD Marie-Josèphe, BROUSSE-TCHEKEMIAN Nathalie, COLLOREDO BERTRAND Magda, DERLY Bruno, DONGER Denis, JACQUOT Laurent, LABADENS Philippe, ROBERT David, TACHDJIAN Jeanine, THORAVAL Marie-Hélène, TROUILLER Luc, DEROUX Gérard, GUIONNET Adrien, CHASSOULIER Dominique, BOUVIER Jocelyn, LUNEL Gérard, AGRAIN Françoise, LABRIET Gérard, BRUSCHINI Jean-Jacques, BONNEMAYRE Jacques, BOUCHET Gérard, CHALAL Nancy, CHAUMONT Jean-Luc, DA COSTA FERNANDES Flore, DARAGON Nicolas, DIRATZONIAN-DAUMAS Franck, JUNG Anne, LEONARD Pascale, MAURIN Denis, MONNET Laurent, NAKIB-COLOMB Zabida, PAULET Cécile, POUTOT Renaud, PUGÉAT Véronique, ROYANNEZ Patrick, SOULIGNAC Franck, TENNERONI Annie-Paule

ABSENT(S) ayant donné procuration :

Madame FRECENON Béatrice a donné pouvoir à monsieur VITTE Bruno
Monsieur RASCLARD Hervé a donné pouvoir à madame NIESON Nathalie
Madame AUDIBERT Geneviève a donné pouvoir à monsieur MENOZZI Gaëtan
Monsieur KELAGOPIAN Jean-Benoît a donné pouvoir à madame GUILLON Eliane
Madame MOURIER Marlène a donné pouvoir à monsieur COLLIGNON Bernard
Monsieur COMBE Claude a donné pouvoir à madame TENNERONI Annie-Paule
Madame CHAZAL Françoise a donné pouvoir à monsieur PERNOT Yves
Monsieur BOURNE Claude a donné pouvoir à monsieur BORDAZ Christian
Monsieur BIGNON Daniel a donné pouvoir à monsieur FUHRER Gérard
Monsieur GROUSSON Daniel a donné pouvoir à madame BROT Suzanne
Madame ARNAUD Edwige a donné pouvoir à madame THORAVAL Marie-Hélène
Monsieur ASTIER Franck a donné pouvoir à monsieur JACQUOT Laurent
Monsieur PIENEK Pierre a donné pouvoir à monsieur DONGER Denis
Monsieur DUC Bernard a donné pouvoir à monsieur LARUE Fabrice
Monsieur QUET Dominique a donné pouvoir à madame CHASSOULIER Dominique
Madame KOULAKSEZIAN-ROMY Annie a donné pouvoir à monsieur MONNET Laurent
Madame MOUNIER Françoise a donné pouvoir à monsieur CHAUMONT Jean-Luc
Monsieur PONSARD-CHAREYRE Michel a donné pouvoir à monsieur SOULIGNAC Franck
Madame RIVASI Michèle a donné pouvoir à monsieur ROYANNEZ Patrick
Monsieur RYCKELYNCK Jean-Baptiste a donné pouvoir à madame JUNG Anne
Madame THIBAUT Anne-Laure a donné pouvoir à monsieur MAURIN Denis
Monsieur VEYRET Pierre-Jean a donné pouvoir à madame NAKIB-COLOMB Zabida

Ce budget applique la même nomenclature que le budget général avec les spécificités techniques relatives à la gestion de stock de terrain. Les dépenses d'acquisition foncière et d'aménagement des terrains sont retracées en fonctionnement puis basculées en investissement. De manière symétrique, les opérations de cession constatées en fonctionnement se traduisent par une sortie du stock de la valeur des biens qui produit des écritures basculées en investissement.

Aussi, dans une logique de simplification, les tableaux ci-après expriment les principaux postes financiers. Il est prévu de céder 2.4M€ de terrain. En parallèle, la production de nouvelles valeurs correspond à près de 3.1M€. La valeur du stock devrait s'accroître de près de 980k€ en intégrant dans cette dernière les frais financiers. Afin d'équilibrer ces opérations, des emprunts de court terme pourraient être mobilisés sachant que les recettes ne prennent pas en compte la vente à l'entreprise allopeus.com qui seront intégrées au Budget supplémentaire.

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	BP 2017	Chapitre	BP 2017
011 - Fonctionnement service	3 187 800	70 - Redevances	2 207 450
66 - Frais financiers	350 000	042 - Amortissements	3 537 800
042 - Amortissements	2 207 450	043 - Opérations d'ordre intérieur de la section	427 200
043 - Opérations d'ordre intérieur de la section	427 200	Sous-total produits d'exploitation	1 274 160
Total charges de fonctionnement	6 172 450	Total produits de fonctionnement	6 172 450

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	BP 2017	Chapitre	BP 2017
16 - Remboursement du capital de la dette	1 094 710	16 - Emprunts	2 425 060
040 - Amortissements	3 537 800	040 - Amortissements	2 207 450
Total des dépenses d'investissement	4 632 510	Total produits d'investissement	4 632 510

Vu l'article L1612-20 du Code Général des collectivités territoriales qui rend applicable aux établissements de coopération intercommunal, l'ensemble des dispositions relatives aux votes des budgets dans les communes,

Vu la nomenclature budgétaire M14,

Le Conseil communautaire à :

- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Pour : 102 voix

DECIDE :

- **d'approuver le budget primitif 2017 du budget annexe Zones économiques, qui s'équilibre à hauteur de 6 172 450 € en fonctionnement et de 4 632 510 € en investissement,**

Envoyé en préfecture le 07/04/2017

Reçu en préfecture le 07/04/2017

Affiché le 04/04/2017

SLO

ID : 026-200068781-20170329-2017_DELIB148-BF

- *d'autoriser et de mandater le Président ou son représentant, monsieur Christian GAUTHIER, Vice-président, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.*

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme
Fait à Valence, le 6 avril 2017
Le Président,
Par délégation,
Emmanuelle CHAMBARD
Directrice Générale Adjointe

Valence Romans Agglo

Rovaltain Avenue de la gare

 BP 10388

26958 Valence Cedex 09

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat dans le département de leur publication.